

Comité syndical du 5 septembre 2024

Présentation de la mission « Accompagnement et Émergence de projets ENR Citoyens »

Objectifs, périmètre et moyens de la mission

Contexte

La Charte 2020-2035 du Parc, (axe 4 – orientation 7 – mesure 23), fixe comme ambition de devenir un Territoire à Énergie Positive (TEPOS). Actuellement les EnR représentent moins de 15% dans la consommation finale d'énergies en Bourgogne-Franche-Comté (chiffres 2021, dont 41% de bois des ménages). L'objectif national était de 23% en 2020 et 30% en 2030 (nouvel objectif à 40%).

La loi de 2023 dite « APER » (loi d'accélération des Énergies Renouvelables) a demandé aux communes de créer des ZAENR (zones d'accélération EnR) sur leurs territoires, dans le but d'accélérer le développement des EnR en France, afin d'atteindre les objectifs fixés au niveau national¹.

Le Parc s'est positionné pour accompagner les collectivités membres du Syndicat mixte du Parc sur la définition des ZAENR. Cela a été réalisé au cours de l'automne 2023 - hiver 2024 par l'équipe technique du Parc, et a révélé **une forte attente sur le développement du photovoltaïque en toiture de la part des communes**, ainsi que des habitants.

De nombreux développeurs de « gros » projets ENR prospectent actuellement le Morvan et ce mouvement s'accélère.

Tous ces éléments concourent à positionner le Parc plus fortement sur le sujet des EnR, visant à prendre en main la problématique du développement de celles-ci sur notre territoire.

Les projets que le Parc souhaite accompagner doivent permettre de concilier les enjeux de préservation des éléments patrimoniaux de notre territoire (eau, sols, biodiversité, paysages, patrimoine etc.) tout en augmentant la part de l'énergie issue d'installations EnR et en maximisant les retombées économiques au profit du territoire grâce au développement de projets dits « citoyens ».

C'est le développement d'un volet spécifique au sein de l'approche TEPOS qui met l'accent sur la sobriété et l'efficacité énergétique également.

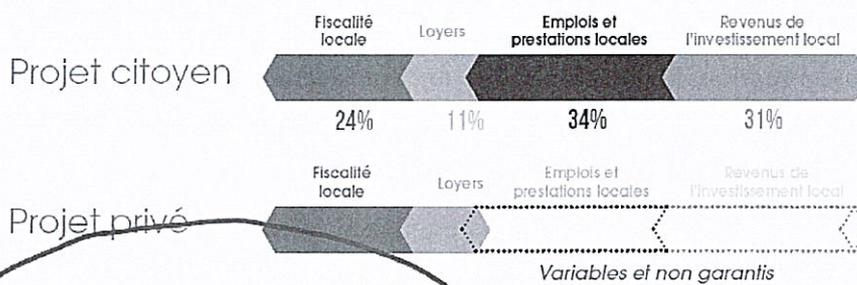
Les projets citoyens représentent un potentiel de développement harmonieux et dynamique des EnR.

¹ La loi relative à l'énergie et au climat de 2019 fixe pour la France un objectif de 33 % d'énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en 2030. (19,3 % en 2021)

Ils ont les vertus suivantes :

- **faciliter l'acceptabilité des EnR** de part la co-construction intrinsèque de ceux-ci,
- de générer **2,6 fois plus de retombées économiques** pour le territoire que des projets 100 % privés,
- de faire **monter en compréhension et compétences** les habitants et collectivités qui prennent part à ce type de projets, sur les EnR et l'énergie, créant ainsi des boucles vertueuses mobilisatrices accélérant la transition des territoires,
- Ils sont **plus de 250 en France**, en production, partout sur le territoire, et ont produit de très nombreux retours d'expériences et outils qui faciliteront les projets en Morvan.

UN PROJET CITOYEN¹ RAPPORTE AU MOINS 2 FOIS PLUS AU TERRITOIRE



Dans un projet citoyen, le territoire garantit et maximise les retombées du projet grâce aux prestations locales et aux revenus issus de l'investissement des collectivités et des citoyens.

Dans un projet privé, le territoire ne bénéficie que du revenu de la fiscalité, et des loyers liés à l'occupation de l'espace, ainsi que d'une part variable de prestations locales.

Une réelle participation à la gouvernance du tissu citoyen et des collectivités territoriales tout au long du projet - dès lors que ces parties prenantes sont formées et accompagnées - sécurise les retombées locales en maîtrisant les choix et les coûts du projet.

De cette gouvernance découle la transparence qui est l'autre clef des projets publics et citoyens permettant la maîtrise et l'optimisation des retombées sur le territoire.

L'énergie citoyenne, c'est :



Un centre de formation et de conversion aux métiers de la transition énergétique.



Un moyen d'élargir son réseau et de renforcer sa connaissance du territoire.



Un vecteur fort d'implication des citoyens dans les politiques énergétiques et environnementales.



De nouvelles coopérations fructueuses entre les citoyens et les collectivités.



L'occasion d'expérimenter une autre manière de travailler en collectif.



Un moyen efficace pour comprendre les enjeux de la transition énergétique et engager des actions de sobriété.



Un remède à l'impuissance face à l'urgence climatique.

Cette mission d'accompagnement et émergence des Projets Citoyens d'EnR sur le territoire du Parc, contribuera l'élaboration du Schéma Directeur Énergie actuellement en élaboration par le pôle Territoire.

Objectifs

L'objectif du Parc au travers de cette nouvelle mission est d'être en position d'accompagnement du territoire dans cet aspect de la transition (développement des EnR), pour permettre :

1. de concilier les enjeux EnR avec les enjeux patrimoniaux et biodiversité,
2. de faciliter la possibilité pour les habitants de décider de ce qu'ils veulent pour leur territoire et pour eux,
3. de maximiser les retombées économiques locales.

En somme, le Parc souhaite que le développement des EnR soit aussi vertueux que possible.

Pour cela, trois grands axes à cette mission :

- **Concourir à la création de société(s) locale(s) d'EnR citoyenne(s) sur le territoire du Parc**, qui pourront prendre la forme de coopératives, et dont le capital sera détenu majoritairement par (et/ou) :
 - les habitants du territoire,
 - les collectivités (communes et/ou EPCI),
 - les SEM d'énergie locales (Syndicats d'Énergie...), avec en complément si besoin les SEM d'énergie hors territoire,
 - les entreprises locales.

Dans tous les cas la gouvernance de cette (ces) société(s), sera (seront) régie (s) par le principe « un individu, une voix » et aura (auront) une minorité de blocage détenue par le pôle citoyen (habitants, collectivités et SEM, cas des « gros » projets).

Cette (ces) société(s) pourra(ont) porter des projets EnR toutes technologies confondues (solaire, éolien, hydroélectricité, méthanisation), en fonction des contextes et acceptabilités locales, dans le respect de enjeux patrimoniaux et de biodiversité.

Le ou les futur(s) projet(s) pourra(ront) également émerger d'initiatives privées, portées par des développeurs « classiques », dès lors que ceux-ci seront prêts à ouvrir leur capital dès le début du développement, mais aussi à jouer le jeu d'une co-construction avec les acteurs citoyens.

- **Participer à l'écriture des AVIS Parc sur les « gros » projets EnR développés par les privés.**
 - Aux côtés des services Énergie, Biodiversité et de la mission Paysage,
 - En collaboration avec les collectivités concernées par les projets et les services de l'État,
 - Faire en sorte d'amener les développeurs à :

- proposer la **co-construction des projets le plus en amont possible**,
 - **ouvrir le capital des projets**, pour permettre l'investissement des collectivités, SEM et habitants et devenir membres de **la gouvernance et bénéficier d'une partie des retombées économiques**.
- **Créer un groupement d'achats de « kits autoconsommation photovoltaïques Plug and Play »** (ne nécessitant pas de mise en service *via* ENEDIS), à destination des habitants du territoire, dans un double but de sensibiliser aux EnR et de diminuer le montant de la facture électrique de ceux-ci, de l'ordre de 20 à 30%.
 - Le groupement d'achat sera piloté par une association ad-hoc, au sein de laquelle le Parc siègera ;
 - Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de fourniture des kits, permettra de choisir le meilleur fournisseur (qualité des différents composants, prix, SAV...), *via* une procédure de mise en concurrence ;
 - L'association ad-hoc, avec l'appui de la mission EnR Citoyens du Parc, accompagnera les « acheteurs » pour la pose et la mise en route des kits et assurera l'accompagnement sur le long-terme et les éventuelles demandes vis-à-vis du fournisseur.

Clarification : la mission n'a pas pour objectif de « faire », mais de « faire faire » au sens de mobiliser des personnes qui souhaiteront créer un (des) projet(s) d'EnR Citoyens. Cela signifie concrètement, d'accompagner la montée en compétences (techniques, juridiques, financière, communication) de ces personnes, afin que les entités créées soient autonomes à moyen terme. Comme le sont aujourd'hui plus de 250 sociétés citoyennes d'EnR en France². Olivier BERLAND, chargé de cette mission au Parc doit donc trouver les moyens pour susciter l'envie et par la suite de créer les conditions permettant à ce(s) projet(s) de trouver leur autonomie (formation des personnes, outils de travail, mise en réseau...).

Moyens

- Chargé de mission dédié à la mission au sein du pôle Territoire ; la mission est financée d'avril 2024 à avril 2026 par le programme Leader 2023-2027 et la Région Bourgogne-Franche-Comté.
 - Elle est pilotée par Jessica RACITI en tant qu'élue référente et Isabelle CIVETTE comme responsable du pôle Territoire.
- Elle est également en synergie avec la mission TEPOS menée par Louis CHATEAU et la mission Adaptation au changement climatique menée par Véronique LEBOURGEOIS.
- Association de préfiguration (à créer) ayant pour but :
 - de porter le groupement d'achat des « kit d'autoconsommation photovoltaïques » pour les habitants,
 - de fédérer des personnes physiques intéressées à la constitution de la (des) future(s) société(s) citoyenne(s) et locale(s) d'EnR sur le territoire du Parc, qui formeront le (les) futur(s) groupe(s) moteur(s) de celle(s)-ci,
 - *in fine*, de créer la (les) future(s) société(s) citoyenne(s) et locale(s) d'EnR.

² voir carte des projets sur www.energie-partagee.org

- Réseaux et acteurs du territoire

Planning général

- Printemps / été 2024 > cadrage
- Comité syndical septembre 2024 > présentation enjeux, infos feuille de route
- Été / automne 2024 > préparation de l'association préfiguration et réseautage.
 - Statuts association préfiguration (rédaction, avis juridique, dépôt préfecture...).
 - Groupement commande « Kit autoconsommation photovoltaïque », cahier des charges, publication, sélection fournisseur, convention...
 - Rdvs bilatéraux avec de futurs et potentiels partenaires, institutions...
- Automne 2024 > lancement commande groupée des « Kit autoconso PV » et structuration des partenaires :
 - Annonce de la mission et de ses différentes composantes via les médias du Parc (lettre d'info, article site Internet...) et les médias locaux (associatifs, PQR...),
 - Cycle de conférences/débats sur le PV et les projets citoyens, et autres événements de communication.
 - Évènement dédié lors de la Fête de l'Automne.
 - Journées ou demies-journées d'échanges et de travail avec les partenaires (ComCom, communes, Syndicats d'Énergie, DDT, ENEDIS...).
- Automne / hiver 2024
 - Constitution d'un « groupe moteur » de personnes pouvant s'impliquer dans la création d'un ou plusieurs projet(s).
 - Poursuite cycle conférences/débats.
 - Bouclage de la 1^{ère} commande groupée de « Kits autoconso PV ».
- 2025
 - Distribution et installation des « Kits autoconso PV », avec l'aide de bénévoles qualifiés (électriciens, couvreurs)
 - Montage de la 1^{ère} « société citoyenne de production locale d'EnR » > 2 scénarios :
 - Si mature, groupe moteur suffisamment nombreux :
 - mise en place accompagnement juridique, technique, financier... et de groupes de travail ad-hoc.
 - Lancement phase de prospections de toitures à installer,
 - Rédaction des futurs statuts de la société à constituer,
 - Réflexion sur les différents modèles économiques possibles, en fonction du contexte législatif, tarifaires des EnR du moment, (autoconsommation, vente totale, hybride...),

- Recherche de financements pour lancer les études de faisabilité nécessaires (ERP...),
- ...
- Si pas mature, groupe moteur insuffisant > continuation des actions de sensibilisation, conférences, événements...

Stratégie : questions et points de vigilance

- Un ou plusieurs projets ?
 - Un seul sur tout le Parc, comme sur le PNR du Vercors ? > plus simple à mettre en œuvre, moins de personnes à former.
 - Plusieurs ? 1 par Comcom ? > plus complexe et long, car plusieurs « groupes moteurs » à accompagner concomitamment...
- Réseaux électriques > potentiels problèmes de raccordements, car présence sur le territoires de nombreuses « presque-îles électriques » (bouts de réseaux quasi non interconnectés) ne permettant pas de raccorder des « moyens » et « gros » projets, sans avoir à recréer des nouveaux postes sources, qui déséquilibreraient les modèles économiques > aller vers un « conventionnement », un « document d'objectifs » avec ENEDIS, avec l'appui des Syndicats d'Énergie ?
